

Gérald Houdeville

IPSA, Université Catholique de l'Ouest Angers ; Centre Nantais de Sociologie (CENS), Université de Nantes

De la vocation à l'emploi **Dispositions générationnelles et contextuelles** **à l'exercice du métier de sociologue après 1945**

Prendre pour objet d'étude la sociologie comme discipline d'enseignement et de recherche dans le monde académique français actuel au prisme de l'évolution et des transformations, de 1945 aux années 2000, du contexte et des modalités de l'accès à cette activité, c'est s'engager dans le programme d'une authentique sociologie de la sociologie et des sociologues. Le souhait d'un tel programme qui ne se révèle pas être, dans les faits, une histoire des grands auteurs, version indigène d'une histoire des grands hommes, ou bien des idées sociologiques, abstraite de tout processus d'institutionnalisation, ou bien encore une épistémologie de la sociologie – bien que très précieuses et utiles par ailleurs – est souvent exprimé par les sociologues eux-mêmes. Cependant un tel programme appliqué à la population des individus qui exercent, aujourd'hui, en France, dans l'univers académique, leur activité principale au titre de sociologue est resté jusqu'à présent à l'état de vœu pieu.

Cela peut pourtant se faire dans une perspective qui n'est pas non plus – en tout cas pas directement – celle de la revendication des intérêts d'une génération de docteurs (et de doctorants) en sociologie en butte à la difficulté plus grande que les précédentes à y accéder. Cela peut être utile, enfin, à un moment où beaucoup d'enseignants et de chercheurs en sociologie, ainsi que de doctorants et de docteurs aspirant à le devenir, expriment le sentiment que de fortes tensions s'exercent sur leurs activités (injonctions diverses d'adaptation à un « nouveau » contexte, pilotage par les normes d'évaluation de leur exercice, etc.).

S'efforcer d'éclairer ces derniers, entre autres, suppose un détour par l'histoire et la compréhension de la genèse des dispositions qui sont au principe de l'exercice du métier de sociologue aujourd'hui. De quelle autonomie (toujours relative) disposent actuellement les sociologues et comment sont-ils parvenus à

s'en doter ? Autrement dit, quelle discipline universitaire légitime est la sociologie et comment l'est-elle devenue, existant à part entière et à part de toutes les autres ? Dans le vocabulaire de Norbert Elias, dans l'œuvre duquel le thème des sciences sociales et de leur autonomie est maintes fois abordé, on dirait qu'il s'agit de rendre compte de l'expérience, historiquement située, par laquelle un groupe de spécialistes scientifiques a cherché à « élever les normes d'autonomie et d'adéquation dans la réflexion sur les problèmes sociaux et à s'imposer à [lui-même] la discipline d'une plus grande distanciation »¹.

L'état de la sociologie aujourd'hui ou, plus précisément ici, du métier de sociologue dans sa « composante scientifique »², procède d'un certain nombre d'évolutions et d'une histoire institutionnelle récente dans l'écheveau desquelles il apparaît central de distinguer plusieurs générations, au double sens d'ensembles de personnes ayant accédé au métier dans le même temps et de principe d'engendrement, mode de génération³. Enseignants et chercheurs, actuellement en exercice, se sont faits et ont été faits à travers des conditions différentes du point de vue de l'état de la sociologie comme espace disciplinaire et espace de travail. Il est donc essentiel de caractériser ces générations distinctes de sociologues pour penser l'évolution de la sociologie dans les ressorts de son organisation à des moments différents et particulièrement ceux en vigueur aujourd'hui. Il est très

¹ Elias Norbert, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993.

² Piriou Odile, « Que deviennent les diplômés de sociologie ? Un état de la discipline et de son avenir », *Socio-logos*, n°3 (en ligne), mis en ligne le 30 mars 2008 URL : <http://socio-logos.revues.org/document1622.html>.

³ Mauger Gérard, Pinto Louis (dir.), *Lire les sciences sociales* (vol. 5 : 2004-2008), Paris, Editions de la MSH, 2008, p. 2.

important de se demander ce qu'être sociologue veut dire de façon située et datée, non pas en termes d'école, de chapelle théorique ou encore de professionnalisation, si on entend par là, à regret, que la sociologie en tant qu'activité n'a pas su s'organiser comme une profession au sens classique du terme et trouver des débouchés en dehors de l'univers académique¹, mais en termes d'étape et d'avancement dans le processus de structuration de l'espace disciplinaire et de travail.

Ainsi, les sociologues, enseignants et chercheurs, que les institutions d'enseignement et de recherche recrutent aujourd'hui, sont bien différents, à de multiples égards, des « sociologues » du CES (Centre d'études sociologiques) de 1946 à 1960 dont Johan Heilbron a dressé le portrait et qui étaient réunis par bien autre chose que le rapport direct à une discipline académique². L'argument central de mon propos ici vise à montrer que l'évolution que dessine la sociologie après 1945 est celle d'un espace en (re)construction qui va d'un état où les habitus orientaient très largement les pratiques « scientifiques » à l'état actuel où c'est l'espace – avec le capital collectif de ressources spécifiques accumulé entre temps – qui « choisit » les habitus. La dispersion des trajectoires de formation s'en trouve particulièrement réduite. Autour des années 1950, ceux qui se livraient à des activités de sociologues – suivant des trajectoires très diverses, dotés de peu de ressources disciplinaires propres, peu nombreux mais en même temps très visibles – paraissent en mesure de marquer de leur empreinte les institutions naissantes. Aujourd'hui, c'est l'espace dans lequel se trouvent pris les individus qui paraît avoir le dessus sur eux et qui est en mesure de leur imposer les propriétés et les caractéristiques qu'ils doivent afficher (thèse de doctorat en sociologie, publications

significatives, expérience de l'enseignement en sociologie) pour pouvoir y accéder et exercer en toute légitimité le métier de sociologue.

L'enquête

A titre de définition, il faut préciser que l'espace académique enquêté se compose des enseignants-chercheurs (section 19 « Sociologie Démographie » du CNU) et des chercheurs (sections 36 – "Sociologie – Normes et règles" – et 40 – "Politique – pouvoir – organisation" – du département SHS du CNRS) en activité. Certains autres, en retraite depuis peu, ont été également consultés. L'enquête de terrain a été menée entre 2001 et 2004. Elle a consisté en observations directes (par exemple lors des colloques, déplacements au sein d'unités d'enseignement et de recherche, etc.), en une série d'entretiens de sociologues (jeunes/vieux, en province/à Paris, universitaires/chercheurs, diversité de courants théoriques, [N=40]), en analyse de documents (presse, échanges de mèl.) et, enfin, dans le traitement de données statistiques recueillies par voie de questionnaire adressé aux enseignants-chercheurs de la section 19 du CNU et de chercheurs d'unités de recherche inscrites dans les sections 36 ("Sociologie – Normes et règles") et 40 ("Politique – pouvoir – organisation") du département SHS du CNRS [N=241]. C'est à partir des réponses recueillies par voie de questionnaire qu'ont été notamment établies les statistiques exploitées dans le présent article dans l'encadré Provincialisme parisien et campagne « exemplaire ».

Dans le détail, l'ensemble des personnes qui ont répondu au questionnaire se compose de deux sous-ensembles. D'un côté, 183 sont enseignants-chercheurs au sein d'une université française ou, plus généralement, d'un établissement de l'enseignement supérieur français au moment de l'enquête. D'un autre côté, 58 sont des chercheurs, membres presque exclusivement d'une unité de recherche d'un grand organisme de la recherche publique (CNRS). Sur l'ensemble des 241 questionnaires exploités à des fins d'analyse, 77 concernent des sociologues recrutés entre 1965 et 1983 compris (dont 40 universitaires) et 164 (dont 127 universitaires) des sociologues recrutés à partir du milieu des années 1980 (1984 inclus à 2003). En regard d'un certain nombre de variables (sexe, âge, grade, échelon, lieu de travail – spécifié en type d'établissement et d'implantation Paris/province –, agrégation du secondaire), l'échantillon retenu dans les analyses statistiques est significatif par rapport à la structure de la population exhaustive des enseignants-chercheurs de la section 19 au 31 décembre 2001 qui se compose alors de 694 individus. Près de 2/3 d'entre eux sont des hommes, plus d'un tiers des professeurs, 1/4 sont âgés de moins de 40 ans, 1/4 ont entre 40 et 50 ans, 1/2 plus de 50 ans, près de 90% sont enseignants-chercheurs à l'Université, 1/3 sont en poste à Paris et en région parisienne.

¹ Chenu Alain, « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°141-142, 2002, pp. 46-59; Dubar Claude, « Les tentatives de professionnalisation des études de sociologie : un bilan prospectif », in Lahire Bernard (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La découverte, 2002, pp. 95-117.

² Heilbron Johan, « Pionniers par défaut ? Les débuts de la recherche au Centre d'études sociologiques (1946-1960) », *Revue française de sociologie*, vol. XXXII, 1991, pp. 365-379.

Sociologue dans les années 1950 : une condition incertaine et hétéronome

Quelques travaux permettent de rassembler des indices quant au positionnement de la discipline, le degré et la façon dont elle est structurée au cours de la période qui s'étend de 1945 jusqu'au début des années 1960¹. Ce qui marque cette période, c'est à la fois la création d'institutions comme le CES (dans le cadre du CNRS) ou la VI^{ème} section de l'EPHE (Ecole pratique des hautes études), où la sociologie se reconstitue, se recompose après-guerre, et la position périphérique de la « discipline » par rapport à l'Université. La peinture que Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, par exemple, donnent du champ intellectuel français de cette période est celle d'un milieu très résistant au développement des sciences sociales². À leurs yeux, tout un ensemble de conditions objectives l'empêche :

« Le sous-équipement des bibliothèques spécialisées et la pénurie des instruments les plus indispensables à l'information, la tradition nationale qui dévalorise les tâches matérielles du travail intellectuel (traductions, éditions critiques ou bibliographies raisonnées) au profit de l'improvisation hasardeuse et de la réflexion solitaire – souvenons-nous que Péguy appelait Mauss "boîte-à-fiches" – et, plus précisément,

¹ Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, « Sociologie et philosophie en France depuis 1945. Mort et résurrection de la philosophie sans sujet », texte français de l'article paru en anglais sous le titre « Sociology and Philosophy in France since 1945 : Death and resurrection of a philosophy without subject », *Social Research*, vol. 34, n°1, spring 1967 ; Chapoulie Jean-Michel, « La seconde fondation de la sociologie française, les Etats-Unis et la classe ouvrière », *Revue française de sociologie*, vol. XXXII, 1991, pp. 321-364 ; Chenu Alain, « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », *art. cit.* ; Drouard Alain, « Réflexions sur une chronologie : le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années soixante », *Revue française de sociologie*, vol. XXIII, 1982, pp. 55-85 ; Farrugia Francis, *La reconstruction de la sociologie française (1945-1965)*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Heilbron Johan, « Pionniers par défaut ? Les débuts de la recherche au Centre d'études sociologiques (1946-1960) », *art. cit.* ; Vannier Patricia, *Un laboratoire pour la sociologie ? Le Centre d'Etudes Sociologiques (1946-1968) ou les débuts de la recherche sociologique en France*, thèse de doctorat en sociologie, Paris V, 1999.

² Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, « Sociologie et philosophie en France depuis 1945. Mort et résurrection de la philosophie sans sujet », *art. cit.*

en ce qui concerne les sciences sociales, l'exiguïté des moyens et des crédits, l'absence d'un enseignement sociologique tourné vers la recherche, le recrutement de la première vague de chercheurs qui ne pouvait pas ne pas ressentir la position inférieure occupée par la sociologie dans la hiérarchie des disciplines intellectuelles, enfin le fait que les chercheurs furent dispensés, par la création du CNRS, de fréquenter, au moins pour les enseigner, les grandes sociologies que personne ne leur avait enseignées et que la mode intellectuelle exécutait sommairement *in effigie* »³.

Décrire, selon les mêmes auteurs, le champ intellectuel français de cette époque, présenté comme fortement rétif à la pratique de la sociologie comme pratique scientifique, revient à souligner également la forte prégnance de « l'impératif d'engagement » ainsi que l'émergence d'un engouement de la part de certains intellectuels pour la pratique d'une sociologie au service de la bureaucratie d'Etat, dans la perspective optimiste d'une société française en pleine croissance (une partie des financements est liée aux commandes de l'administration d'Etat à partir du milieu des années 1950).

Enfin, le caractère très attaché à des personnes physiques singulières de l'organisation de la recherche est significatif de l'état de la « discipline » à cette époque, liée à la volonté expresse de certaines individualités. C'est l'époque des « patrons » qui distribuent de leur propre chef les ressources susceptibles de permettre à une activité de recherche de se développer⁴. On est loin (relativement) d'une organisation de la recherche telle qu'elle existe aujourd'hui sous la forme de sous-champs disciplinaires.

A l'Université, après que deux postes furent créés en Sorbonne, alloués à Raymond Aron et Jean Stœtzel et s'ajoutant aux quatre postes de professeurs de sociologie qui existent déjà (en Sorbonne, à Bordeaux et à

³ *Ibid.*, pp. 26-27.

⁴ Mendras Henri, *Comment devenir sociologue, souvenirs d'un vieux mandarin*, Arles, Actes Sud, 1995 ; Vannier Patricia, *Un laboratoire pour la sociologie ? Le Centre d'Etudes Sociologiques (1946-1968) ou les débuts de la recherche sociologique en France*, *op. cit.* ; Farrugia Francis, *La reconstruction de la sociologie française (1945-1965)*, *op. cit.*

Strasbourg), il faut attendre, comme on le sait, 1958, pour que soit créée en Sorbonne également la licence de sociologie. Ceci dit, cette date n'entérine pas à elle seule l'institutionnalisation achevée de la discipline. A vrai dire, la sociologie ne s'est pas établie un jour précisément, à une date donnée ; elle s'est démarquée de toute autre discipline par l'acquisition progressive par les sociologues de compétences pratiques (statistiques, comptes rendus d'observation, entretiens, relevés divers) sur la base d'une accumulation de travaux. Or ceux-ci ne constituent pas encore un tel fonds à la fin des années 1950. A cet égard, le témoignage ci-dessous, par sa valeur exemplaire au sujet des premiers moments d'un enseignement de sociologie à l'Université, permet de se faire une idée de ce que pouvait être la situation de la sociologie à ce moment-là.

« Quand on arrive là, on se retrouve avec des profs. Au fond ce n'est plus une licence d'enseignement. La plus proche pour nous c'est la psycho où ce n'est pas non plus une licence d'enseignement. C'est à peu près les deux secteurs, si vous voulez, où les gens ne vont pas de là vers l'enseignement. Toutes les formations qui existaient à l'époque, à part donc ces deux-là, conduisaient vers l'enseignement. C'est la première donnée. La seconde c'est que les profs essuient les plâtres. Il n'y a pas de modèle. Ça c'est très important, je crois. Alors, qui trouve-t-on à cette époque-là ? On trouve des maîtres assistants qui sont plus étonnants les uns que les autres : Jean-Pierre Faye, Jean Duvignaud et Bourdieu. Bourdieu arrive : il est assistant d'Aron. »

Lorsque je l'interroge sur la situation de la sociologie telle qu'elle est enseignée à ce moment-là, le premier élément que mon interlocuteur – étudiant en Sorbonne à la fin des années 1950, chercheur au CNRS au moment de notre entretien – met en avant c'est qu'« il n'y a pas de modèle ». On se souvient peut-être que c'est un des éléments par lequel Henri Mendras, lui aussi, a cherché à restituer le contexte dans lequel on devient sociologue dans les années 1950 : tout est à faire, à construire¹. Reprenons le fil du discours de ce chercheur au CNRS interviewé et qui a été

témoin et acteur des premiers temps d'un enseignement de sociologie en Sorbonne à la fin des années 1950. Il y a fréquenté les premières promotions d'étudiants.

« Tous arrivent de la philo : Gurvitch arrive de la philo, Aron arrive de la philo. Mais, par ailleurs, c'est quand même des personnages un peu à part. On le sait tout de suite. On est en pleine guerre d'Algérie. On sait très bien aussi que Gurvitch était un socialiste révolutionnaire. Il a été dans la proximité de la révolution russe de 17. Aron, même si c'est un mec de droite à l'époque, prend position pour la paix en Algérie. Bref, on est dans cet univers où les personnages eux-mêmes sont des personnages engagés. On raconte toujours que c'est 68 qui a changé le rapport avec les profs mais ce n'est pas vrai. Là, dans les cours avec Aron ou avec Gurvitch, on les interpelle, dans les amphis on engage des débats. Ce sont des gens qui, enfin Gurvitch en particulier, lorsqu'ils organisent un séminaire de recherche mélangent les profs et les étudiants sans problème. »

Si tout est à faire, l'espace sur lequel se déploient les activités de sociologie est marqué par une forte hétéronomie : hétéronomie disciplinaire pour commencer, la sociologie demeure sous l'empire et la tutelle de la philosophie ; hétéronomie ensuite par rapport à la politique. Pour l'essentiel, le positionnement des gens ne se mesure pas alors en fonction de leur rattachement à tel ou tel courant de recherche mais plutôt dans des termes qui sont ceux de l'espace politique tel qu'il est constitué à l'époque.

« On n'est pas nombreux. A l'époque, au départ, on devait être 80 à tout casser. Tous ceux qui sont dispersés en France, comme Dufresne qui est à Poitiers ou comme Granai qui est à Aix, montent à Paris pour les séminaires. Donc, en fait, il n'y a pas différentes unités de sociologie : il y en a une. Si on va à un colloque, on les retrouvera tous. J'ai eu en cours Roger Bastide, j'ai passé l'examen avec lui. On connaît la haine entre Gurvitch et Lévi-Strauss parce que ça se passe au beau milieu de la cour de la Sorbonne. Dans le groupe des étudiants, on reproduit les cours des profs, on reprend les notes. Je me souviens d'un linguiste qui n'était pas capable d'écrire une ligne sans faute je ne sais pas combien de fautes d'orthographe. Et bien son bouquin sur la linguistique qui est paru chez Armand Colin à cette époque, c'était des étudiants qui le corrigeaient. Pour ma part, j'ai

¹ Mendras Henri, *Comment devenir sociologue, souvenirs d'un vieux mandarin*, op. cit.

traduit des textes de Gramsci pour les cours. J'ai traduit des textes de Weber de l'anglais pour des cours avec Bourdieu. Weber n'est pas traduit. Il faut bien imaginer tout ça si vous voulez. Et puis, il faut imaginer qu'avec Bourdieu on fait des sorties, on va faire des bouffes. Tout ça, c'est une espèce de microcosme. »

Donnée morphologique essentielle : les sociologues en titre sont peu nombreux dans ces premiers temps à l'Université. Bien que le CNRS ait reconnu à la sociologie une existence avant l'Université, les sociologues ne sont pas légion. Ce qui est frappant, c'est que l'espace de la sociologie est encore un espace largement indifférencié. Mon interlocuteur a des mots forts pour le signifier et dire que tout ce petit monde tient en somme dans un seul amphithéâtre à La Sorbonne. Un colloque suffit à les rassembler tous. Autre fait significatif de l'état de la sociologie : il n'existe pas de support routinisé pour un enseignement. Ceux-ci font défaut ou sont, tout au plus, en cours de constitution. Enseignants et enseignés le produisent, dans une certaine mesure, ensemble.

« Moi, dès que je commence mes études en fait j'ai tout de suite des vacances au Centre d'Etudes Sociologiques. J'y ai d'abord fait des vacances sur une étude, sur un des sites de Dumazédier en sociologie des loisirs. Un jour il me fait savoir que chez Dogan il y a un poste de technicien. Je suis allé chez Dogan et j'ai fait de la sociologie électorale. [...] Pour le dire d'un mot, si vous voulez, moi, dès que je passe en socio j'ai des vacances et à partir de ce moment là, pendant que je fais mes études, j'ai un poste de technicien à mi-temps en sociologie électorale. On est 1961. »

Les individus sont appelés à exercer une activité de recherche en même temps qu'ils se forment. Ils n'ont pas à apporter les preuves ou les gages qu'ils détiennent la ou les compétence(s) à le faire. L'entretien avec mon interlocuteur donne ici une image très aiguë par laquelle on comprend que le métier alors, au début des années 1960, est en train de se faire, de s'élaborer dans ce qui le définit en propre.

« Je peux dire que je connais tous les gens du Centre [il s'agit du Centre d'Etudes Sociologiques, fondé en 1946] et tous ceux qui sont rentrés en formation à ce moment-là. Moi, je suis donc dans le bureau de Dogan, le bureau à côté c'est celui de Friedmann, celui qui touche

de l'autre côté c'est Dampierre, en bas il y a Gurvitch, en face c'est Naville, Dumazédier il est tout en haut et, dans le bâtiment, juste à côté, c'est Mendras. Je ne les ai pas tous cités mais c'est ça, c'est-à-dire qu'ils sont tous là. Il reste la sociologie de la religion avec Isambert qui est là aussi. Au fond, la sociologie il y a un centre de sociologie quasiment, il y en a un au départ. A vrai dire, il y en a un déjà qui a fait scission quand j'arrive, c'est Crozier. Ça n'empêche que je connais aussi les gens de chez Crozier. Il y a Touraine aussi. Lui, à ma connaissance, ne se montrera jamais directement au Centre d'Etudes Sociologique, il est à part. Je les connais aussi les gens de chez Touraine. Et puis, qu'est-ce qu'il y a d'autre ? Ah oui, il y a l'ISST, l'institut des sciences sociales du travail qui a un statut tout à fait à part. »

L'image qu'emploie l'interviewé pour décrire l'activité de recherche en sociologie qui tient à l'époque dans un bâtiment suggère, d'abord, son peu de déploiement hors d'un cercle relativement restreint aussi bien en termes de personnes que d'organisation. Elle rend sensible au caractère d'exiguïté de l'espace sur lequel l'activité de recherche en sociologie se situe alors. Elle attire également l'attention sur le fait qu'au sein de ce cercle restreint, ceux qui s'y forment sont très vite appelés à se livrer directement à une activité de recherche, au titre de technicien par exemple, avec un capital intellectuel spécifique relativement faible. Toutefois, les propos qu'on peut recueillir auprès de témoins directs ou bien encore d'acteurs qui ont été parties prenantes de cette époque, attestent des premiers signes d'une évolution. Ils conduisent à se montrer plus nuancé dans le commentaire : en évoquant, entre autres, les premières divisions au sein même du cercle restreint des individus qui ont une activité de sociologue au tout début des années 1960 – « Crozier a déjà fait scission et Touraine, qui ne se montrera jamais directement au CES, est à part » – mon interlocuteur montre, ci-dessus, que l'espace, même faiblement, commence à se différencier.

Les causes mêlées de la vocation de sociologue dans les années 1960

Les années 1960 se traduisent par l'extension de l'implantation de la sociologie

(comme discipline d'enseignement et de recherche) à l'ensemble du territoire national. Mais cette extension est toute progressive. En ce sens, 1958, date qui est souvent invoquée comme la date d'origine de la sociologie instituée pour l'époque contemporaine, correspond certes à la création de la licence de sociologie en Sorbonne. Elle ne doit cependant pas être absolutisée dans ses effets : l'Université de Lille inclut la licence de sociologie dans ses programmes à la rentrée d'octobre 1961 et compte 6 ou 7 inscrits¹, l'Université de Nantes oblige ses étudiants détenteurs d'un DUEL à « monter » à Paris pour décrocher une licence jusqu'en 1969 au moins. 1958 ne marque pas une rupture : la mise en place en province de structures d'enseignement et de recherche en sociologie, au cours des années 1960, va largement bénéficier du concours de ceux qui, à Paris, ont été formés dans les premiers temps ; par ailleurs, de nombreuses propriétés qui permettaient de caractériser enseignants et chercheurs en sociologie au début des années 1960 – notamment celles qui touchent leur faible dotation en capitaux spécifiques – caractérisent également enseignants et chercheurs en sociologie à la fin des années 1960.

Ce qui est certain, c'est que la création de la licence de sociologie en Sorbonne en 1958 va favoriser la mise en place d'un enseignement des méthodes et autres méthodologies propres à la sociologie. L'enseignement élaboré, au milieu des années 1960, par de jeunes normaliens philosophes devenus assistants en Sorbonne, présente tous les traits d'une expérience d'enseignement de la sociologie parmi d'autres qui, à partir de la pratique d'enquêtes, contribue à poser à cette époque les bases de la révolution de « l'enquête empirique » telle qu'elle est académiquement définie maintenant. Le cas de ces jeunes normaliens philosophes devenus assistants en Sorbonne ne fait pas à lui seul le travail par lequel la sociologie, comme toute science émergente, procède « à sa propre démarcation comme communauté organisée par rapport aux

autres microcosmes sociaux »² mais il en paraît significatif. C'est un enseignement qui est celui d'une tradition intellectuelle propre (incarquée par le quatuor Marx, Durkheim, Weber, Mauss) en prise directe avec l'activité de recherche (ils donnent les premières formes d'un enseignement des techniques propres à la sociologie d'enquête apprenant l'analyse multi-variée, le codage, la saisie de questionnaires, etc.) qui est le fait de pédagogues volontaires, soutenus institutionnellement. En même temps, cet engagement sur le front de la pédagogie n'est pas exempt d'un engagement sur d'autres fronts, ceux-là plus immédiatement politiques. Le témoignage d'un de ces assistants en Sorbonne, au milieu des années 1960, rend significativement compte des causes mêlées de son engagement en sociologie.

« On a fait un enseignement collectif. On faisait le même enseignement, ça c'était l'influence de Bourdieu. On faisait le même enseignement aussi bien sur les auteurs que sur l'analyse multi-variée. On faisait des TP, on apprenait le codage, la saisie des questionnaires, tous ces machins-là. Chacun ensuite préparait un TP pour les autres. On faisait le même truc. Bourdieu avait beaucoup d'influence. Nous, on avait une grande admiration pour ce type qui s'attaquait aux formes et aux contenus de l'enseignement. Nous, en tant que pro-chinois, cela nous paraissait complètement fondamental que de mettre à disposition le savoir, de supprimer le mandarinat, de transmettre les savoirs rhétoriques que des gens avaient eu dans les chromosomes, de les transmettre par des techniques, etc. On était mobilisé sur le plan pédagogique. C'était vraiment une grosse mobilisation. On a fait l'organisation de ce genre de TD. On avait limité les auteurs en socio. On a dit il faut ça, ça et ça. Il faut que tout le monde les ait lus. Il faut que les mecs présentent un cahier de travaux pratiques à l'oral. Aron avait accepté de jouer le jeu. Moi je garde un très bon souvenir d'Aron parce qu'il faisait passer les oraux et il demandait le cahier de travaux pratiques. Au fond, il était assez convaincu du bien fondé de tout ça.

[En somme], on avait imaginé une espèce de révolution pédagogique qui consistait à mettre toutes nos ardeurs révolutionnaires à transmettre

¹ Delsaut Yvette, « Sur Les héritiers », in Chapoulie Jean-Michel et al., *Sociologues et sociologies. La France des années 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 65-78.

² Shinn Terry, Ragouet Pascal, *Controverses sur la science*, Paris, Raisons d'agir, 2005, p. 17.

des savoirs utiles et digestibles par le public que nous avons. »

Le contexte de la création de la licence de sociologie tend certes à favoriser l'émergence d'un enseignement propre à la sociologie, à l'image de ce qui s'est passé à la Sorbonne dans les années 1960, rappelons-le dans les conditions d'une forte poussée des effectifs étudiants. Ceci dit, on ne peut pas comprendre les conditions qui ont permis cette émergence sans accorder une place à un engagement d'un autre ordre qui s'est avéré être au principe de bien des « vocations » de sociologue à ce moment-là. On adhère moins à la sociologie pour ce qu'elle a de spécifique à offrir et dans un rapport à une discipline académique constituée que parce qu'elle constitue un relais, aux yeux de nombreux « adhérents », à leur intérêt pour les choses sociales et politiques – « La sociologie [...] j'y vois la science, jeune encore, où ma culture antérieure, militante comprise, pourrait le mieux se réinvestir » peut écrire à la fin des années 1980 l'auteur d'une synthétique autobiographie intellectuelle à l'occasion de son départ à la retraite¹. L'expérience citée de l'enseignement systématique de la sociologie en Sorbonne au milieu des années 1960 n'a rien de routinisé et fait encore figure d'initiative organisée de façon expresse par quelques-uns. Elle ne peut pas être pensée complètement à l'exclusion d'autres engagements.

Deux caractéristiques paraissent essentielles pour décrire, à l'échelle de la France, la situation de la sociologie dans la deuxième moitié des années 1960 : son peu de ressources propres et l'emprise des engagements politiques et militants personnels. Les propos rapportés ci-dessous, en appui des affirmations relatives à l'état de la sociologie, ont été choisis parmi d'autres que j'ai recueillis ; ils ont l'avantage de conforter de manière très synthétique des constats analogues et plus généraux établis dans d'autres travaux portant sur l'accès à la condition universitaire à la fin des années 1960².

Premièrement, que la sociologie et les sociologues disposent de peu de capital spécifique, cela se « lit » dans l'examen des conditions et des modalités du recrutement du personnel enseignant chercheur en sociologie à l'époque :

- On mentionne, parmi cette génération, des recrutements faciles, faits du « hasard » ou encore intervenus très tôt alors même que le cursus de formation n'est pas achevé. Le « hasard » invoqué dans le témoignage ci-dessous ne semble pas d'abord traduire une sorte d'illusion rétrospective de la part de l'individu interrogé qu'on a enjoint quarante ans après de se souvenir des conditions dans lesquelles il a accédé à l'emploi à l'Université. Il paraît davantage devoir être mis en relation avec les conditions effectives d'accès à l'emploi public dans l'enseignement supérieur de l'époque marquée par la croissance forte des effectifs étudiants.

« Je découvre la sociologie en faisant de la philosophie, je trouve ça très intéressant, plus intéressant qu'une grande partie de la philosophie, pas toute la philosophie encore une fois mais une partie de la philosophie. Je fais de la psycho, parce que c'est un département à trois composantes philo, psycho, socio. C'est assez classique. J'ai pas choisi. Vous allez voir comment je suis devenu sociologue. C'est tout à fait un hasard. Je suis trois matières en fait : je fais la licence de philo, je fais des certificats de socio et je fais des certificats de psycho. L'année suivante, on est en 66, et tout d'un coup il y a deux assistants qui partent, brutalement. Quand j'ai passé cette année-là, en 66, le certificat de sociologie générale, en plus de mes derniers certificats de philo, on me demande si je ne veux pas faire des travaux dirigés à la place de ceux qui sont partis parce qu'ils ont personne. En plus ceux qui sont partis n'ont pas prévenu : ils sont partis au mois d'août. Je suis le seul à avoir obtenu avec mention, seul à avoir obtenu, et avec mention, mon certificat de sociologie générale. Ils voient quelqu'un qui, manifestement, est beaucoup plus intéressé que les autres par la sociologie et je dis d'accord. J'enseigne, pour rendre service, la sociologie en TD, y compris avec les gens qui étaient avec moi l'année précédente et qui avaient loupé le certificat. Evidemment c'est une situation

¹ Verret Michel, « Histoire d'une fidélité. Biographie intellectuelle de Michel Verret par lui-même », *Politix*, n°13, 1991, p. 46.

² Centre d'étude des revenus et des coûts, *Les enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur :*

revenus professionnels et conditions d'activité, n°105, Paris, La documentation française, 1992.

assez... j'ai 20 ans. [...] Tout ça fait qu'en 1967, je suis élu sur le poste de l'un de ceux qui est parti. Evidemment donc je deviens sociologue par opportunité, par le fait qu'un poste, s'il y avait eu un poste de psycho et si... j'aurais très bien pu devenir psychologue, donc voilà comment je deviens sociologue. » [Professeur de sociologie dans une université de la région parisienne, âgé de 58 ans]

- Le recrutement s'opère dans des départements en pleine construction qui demande une forte présence d'abord sur le front de l'enseignement. De ce point de vue c'est une génération abondante.

« Il y a un temps de latence parce que la pédagogie me prend beaucoup, c'est-à-dire le fait d'arriver avec un bagage aussi faible en termes de lectures, les premières années d'enseignement ici à partir de 69/70, pendant deux ans je travaille à préparer mes cours, à lire Durkheim. Il y a un effet de rattrapage : le gain c'est d'arriver très vite sur le marché du travail et d'avoir un statut d'assistant – c'était le statut obligé pour rentrer dans le truc – mais le coût c'est que j'étais pas du tout dans la situation en disant "ça y est j'ai le temps pour faire ma thèse". J'avais le temps de rien du tout ; j'avais le temps de préparer mes cours, c'était assez stressant quand même. A Pâques la première année d'enseignement, premier jour de vacances colibacillose, etc. parce que souvent j'étais le plus jeune de la classe. » [Professeur de sociologie dans une université en province, âgé de 56 ans]

- Le recrutement de cette génération est celui d'un personnel doté d'un faible capital propre à la discipline qui atteste d'un état où les positionnements sont en cours, la prise en main des outils d'observation en train de se faire, la constitution des bases et du fond d'un enseignement de sociologie non encore établis – « La sociologie, que je vais apprendre, en l'enseignant (c'est le meilleur moyen) » écrit, à la fin des années 1980, celui qui a commencé à l'enseigner dans la deuxième moitié des années 1960 et qu'on a déjà cité plus haut¹. De ce point de vue c'est une génération décisive quant à la mise en place des canons actuellement encore en vigueur de l'enseignement et de la recherche sociologiques.

¹ Verret Michel, « Histoire d'une fidélité. Biographie intellectuelle de Michel Verret par lui-même », *art. cit.*, p. 46.

« Je reviens ici en 69/70 comme assistant avec en poche la licence. Je passe ma licence à Paris, à Vincennes plus exactement, qui se crée en janvier 69 où un des profs fait cours sur les notes que j'ai prises en 67-68 sur les lieux de son enseignement à l'époque en province : il me demande mes notes, il fait cours sur les notes que je lui passe. Il fait cours et j'apprends à un autre des profs à faire un questionnaire en TP avec lequel ce prof a fait sa thèse d'Etat. Sa thèse a été faite sur base d'un matériau d'un TP. C'est bizarre. C'est complètement l'inverse d'aujourd'hui : on était projeté à la vitesse grand V dans des situations d'être enseignant avec un capital quand même très relatif et faible. » [Professeur de sociologie dans une université en province, âgé de 56 ans]

Deuxièmement, la prise en compte de critères peu académiques, que sont les engagements dans tel ou tel groupement d'activités politiques à l'époque dans le recrutement, les manières de faire ou comme mode d'exercice revendiqué de la discipline, est notoire.

« À la veille de décembre 68, dans le flux de ce qui s'est passé dans l'Université après mai et juin en particulier en termes de créations de postes et de développement de la sociologie, on fait appel à moi pour enseigner dans trois domaines où je suis censé avoir des compétences. Le premier c'est celui des mathématiques, et donc je commence à enseigner ici les mathématiques aux étudiants de sociologie, l'épistémologie de la sociologie – c'est ainsi qu'on appelle la réflexion théorique sur les conditions de faisabilité ou de développement d'éléments de scientificité dans la sociologie. Et puis, mon marxisme militant faisant gage ou caution de scientificité, ce qui est très abusif rétrospectivement, je suis censé aussi pouvoir enseigner sur des terrains qui sont ceux des classes sociales mais aussi de l'éducation, toujours quand même, parce qu'il y avait eu entre temps ce grand moment qu'était la parution des *Héritiers*. » [Professeur de sociologie dans une université en province, âgé de 60 ans]

On pourrait dire d'une formule qu'à la fin des années 1960 l'académisation de la sociologie est relativement avancée dans les structures universitaires mais qu'elle est peu réalisée dans les esprits des enseignants et des chercheurs : la sociologie comme discipline ne dépend plus d'une autre discipline, discipline mère ou dite de référence, philosophie ou

sciences économiques, son domaine est reconnu et elle dispose de représentants qui gèrent les carrières individuelles (1969 c'est l'année au cours de laquelle est créée la section de sociologie au sein du CCU). L'activité des individus trouve des formes de traduction dans l'objectivité de son organisation même (ici la constitution d'un groupe reconnu comme socialement distinct et d'une identité disciplinaire et professionnelle) qui la renforcent et la confortent. Ceci dit, l'exercice des activités des sociologues du monde académique semble encore largement dépendre, à cette époque, d'autres logiques (notamment politiques) et ne pas être sous la contrainte d'un dispositif très exigeant en termes de ressources irréductibles à tout autre domaine d'activité. Si tous les sociologues ne se font pas et n'ont pas été faits sur le même moule, voilà, ci-dessous, l'extrait d'un entretien avec l'un d'entre eux, encore en activité aux débuts des années 2000, qui témoigne de cette époque.

« Là, on m'a proposé un poste de contractuel, on a parlé de moi au Centre d'études sociologiques, rue Cardinet, en disant voilà un gars polyvalent. Me voilà donc sur un contrat, j'étais payé à mi-temps par le CNRS.

J'ai passé la licence que j'ai eue dans une pochette surprise en ne faisant rien ou à peu près rien. A l'époque, c'était encore par certificat. Donc sociologie générale, propédeutique j'étais dispensé. Il y avait un certificat d'économie possible je l'avais puisque j'avais une licence de sciences économiques, il fallait que je passe encore sociologie générale et démographie : je suis simplement allé passer l'examen point barre, c'est tout. Socio généré j'avais lu Aron *Les grandes étapes de la pensée sociologique*, voilà et ça suffisait bien pour avoir socio généré. J'ai eu socio généré voilà d'autant plus qu'à l'oral je me rappelle j'avais eu les schémas de la reproduction chez Marx : étincelant. J'avais aussi passé psychologie sociale j'avais lu là pour ça le "Que sais-je ? " de Stetzl et puis c'est tout, basta, point barre. Je l'ai eu. Démographie c'était des stats en fait. J'ai eu une licence de socio dans une pochette surprise avec une formation sociologique néant. C'est important : je suis devenu sociologue de profession très vite, attaché de recherche au CNRS et en étant totalement nul en socio. Mais en ignorant ma nullité en socio en fait. C'est important et je ne suis pas le seul dans ce cas là parce que c'était aussi une époque de conjoncture intellectuelle,

vous lisiez Marx et ça suffisait... ce sont les années 68, 69. Je pense pour vous dire tout ça, c'était simple, j'ai pas eu de problème particulier, j'ai eu un peu de chance dans une conjoncture qui était relativement simple voilà. J'ai rien fait de particulier. Voilà comment je suis devenu sociologue en n'étant pas sociologue mais avec la conscience que je l'étais, c'est-à-dire avec l'idée très partagée que si vous étiez un marxiste chic vous saviez tout. Vous alliez pas vous encombrer la tête avec ces merdes de sociologie bourgeoise Parsons, Merton ni Durkheim ni Weber pas la peine de perdre son temps. J'étais convaincu que je savais tout, tout ce qu'il y avait à savoir, d'autant plus que, dans un deuxième temps, c'est là un effet de conjoncture 68, je m'y suis trouvé pris, pour le coup, dans l'engagement politique. » [Directeur de recherches au CNRS, âgé de 59 ans]

Au total, ce qui est caractéristique de l'engagement d'individus en sociologie à la fin des années 1960 c'est sa dimension à connotation fortement personnelle dans le contexte d'un état peu constitué des exigences disciplinaires pesant sur leurs activités savantes.

Etre sociologue dans les années 1990 : une vocation d'institution

Une discipline institutionnalisée

Par contraste, les caractéristiques de la génération considérée à présent – elle accède au métier au cours des années 1990 faisant valoir doctorats de sociologie, expériences d'enseignement et publications significatives en la matière – attestent d'une situation disciplinaire inverse, à bien des égards, de celle de la génération accédante de la fin des années 1960. Elles correspondent à une élévation du droit d'entrée en termes de ressources directement en lien avec la discipline. A la fin des années 1990, la sphère académique des activités des sociologues est fermement structurée et s'affiche comme revêtue des propriétés d'un espace fait à la fois dans les institutions et les esprits.

La sociologie dans les années 1990 ne répond pas à une simple collection d'individus qui se livrent à des pratiques de sociologues. Ces derniers sont désormais affectés à

l'exercice d'un métier dans un monde où la sociologie existe au titre d'institution, comme discipline et activité étroitement encadrée : il existe un espace dans le champ académique tel que l'on ne peut pas s'improviser, encore moins s'autoproclamer sociologue sauf à s'exposer à un retour en force, sous la forme de la défense d'une cause et d'un rappel des exigences auxquelles est désormais soumis l'exercice du métier de sociologue, de tout le travail collectif par lequel la sociologie est parvenue à s'organiser de façon spécifique. « L'affaire Teissier » peut être interprétée dans cette perspective¹. Si certains des sociologues interrogés peuvent vivre l'exercice de leur métier comme un « art individuel », associant leur activité de recherche notamment à une activité de création, la comparant à celle d'« un cinéaste ou d'un romancier », il n'en reste pas moins que la sociologie tend à s'organiser dans l'exclusion de toute forme de subordination à l'égard de quelque demande externe que ce soit. Elle affiche une tendance à s'organiser comme une institution spécialisée, bureaucratisée – elle est dotée d'instances chargées d'en réguler le fonctionnement : section et commission disciplinaires spécifiques, associations nationales, etc. –, autonome (du moins relativement) qui, en tant que telle, reçoit de l'Etat le monopole de la production légitime du savoir sociologique. Les sociologues, souhaitant accéder aux emplois publics de sociologues (enseignants-chercheurs dans les universités ou chercheurs dans les grands organismes de la recherche) sont appelés à se conformer à des règles, des conventions et des exigences qu'ils n'ont pas eux-mêmes, pris individuellement, créées. Il n'appartient pas à un nouvel arrivant de définir les usages en vigueur ni les règles de la pratique qu'il s'approprie. Bien au contraire, le nouvel arrivant doit composer avec.

En somme, être sociologue dans l'espace académique français actuel, c'est devoir répondre à un certain nombre de conditions, qui s'imposent et qui touchent aux spécificités de l'exercice d'un métier, constituées au cours des décennies antérieures. Les entretiens effectués

attestent bien des nouvelles contraintes qui pèsent désormais sur le métier de sociologue. Ainsi la règle selon laquelle l'obtention du doctorat de sociologie conditionne absolument l'occupation d'un poste universitaire dans la section « sociologie » du Conseil National des Universités (CNU), depuis 1987, après le passage par un concours national ne souffre pas aujourd'hui la moindre exception.

Le sociologue face au marché du travail universitaire

Mais, le doctorat ne suffit pas. D'autres pré-requis sont venus s'ajouter comme en attestent les difficultés à se faire recruter de ce maître de conférences de 37 ans en poste en province au moment de l'enquête. Il explique que « la soutenance de rêve » qu'il a connue lui laissait penser qu'il avait réalisé « une des meilleures thèses soutenues depuis 5 ans » et qu'un avenir brillant s'ouvrirait immédiatement à lui. Il se souvient encore des discussions qu'il a eues avec son directeur de thèse. Il se souvient notamment de celles concernant les personnes qu'il aimerait voir figurer dans son jury de thèse :

« Moi je lui avais demandé : qui on met dans le jury ? Je veux un jury très bon parce que si je n'ai pas un très bon jury, je ne le supporterai pas. Je veux que mon travail soit confronté à des gens qui sont les spécialistes sur la question. »

Il cite le nom des chercheurs, caractérisés significativement comme « spécialistes », dont il mobilise les travaux dans sa thèse et qui ont été conviés à prendre part au jury de sa thèse. Il cite également ceux auxquels il a été fait appel localement de façon « plus stratégique », tel le « patron » d'une structure de recherche implantée à l'échelle locale, « quelqu'un qui peut aussi vous aider peut être après », laisse entendre son directeur de thèse.

Au cours des échanges qu'il a avec les uns et les autres, immédiatement après avoir soutenu publiquement sa thèse, il s'entend dire : « si vous voulez publier il faut venir me voir ». D'autres l'appellent à participer à des projets collectifs de recherche qu'ils sont alors en train de mettre en place : « Vous [y] avez votre place, ça serait bien que vous [en] soyez et que vous animiez une journée, enfin que

¹ Houdeville Gérald, *Le métier de sociologue en France depuis 1945. Renaissance d'une discipline*, Rennes, PUR, 2008, pp. 277-302.

vous veniez parler dans le séminaire, il y aurait une publication derrière ». Enfin, d'autres encore l'encouragent à afficher très clairement ses ambitions dans le monde universitaire et lui promettent leur concours au cas où il postulerait à un emploi d'enseignant-chercheur à l'Université : « Si vous voulez postuler [lui confie un membre de son jury de thèse qui est au même moment membre du CNU] dites-le moi avant pour le CNU etc., je connais des rapporteurs qui apprécieront votre travail ». Tout le monde cherche alors, manifestement, à lui mettre « le pied à l'étrier de l'après thèse » :

« Voilà, ça s'est joué comme ça : j'ai soutenu en novembre 94, il fallait aller vite pour postuler pour le CNU. J'ai envoyé mes dossiers, j'ai été qualifié et, parallèlement, j'ai postulé sur les postes : rien, le bide. J'avais envoyé 25 dossiers dans toutes les facs de France et de Navarre. Il y avait des fléchages "socio du travail", ça c'était bon pour moi, et puis il y avait "socio". Moi j'avais donné tout un tas de cours et donc je pouvais faire de la socio pour des Deug 1 et des Deug 2, ça ne me posait pas de problème. J'avais ratissé large en me disant que ça multipliait mes chances mais rien, le bide intégral. Pas une audition. Je me dis alors : "Attends, ça déconne, ce n'est pas possible". Je me suis dit qu'il y avait un truc déconnant. Je me souviens que la première chose que je me suis dite ça a été : "Le jury était truqué, ma thèse est nulle, j'ai fait un truc de nullard et, en fait, ça ne vaut rien et tout le monde s'en aperçoit maintenant". Je saute par la fenêtre. Le réveil a été très dur. »

Il se tourne alors vers son directeur de thèse :

« Tu as vu ce qu'ils m'ont fait, ils ne m'aiment pas, ils ne veulent pas de mon boulot, ils ne veulent pas de moi ! [...] il s'est défoncé pour que l'année suivante j'obtienne des heures de chargé de cours à la fac [...] comme j'avais deux ans d'ATER et que j'étais âgé de plus de 27 ans, on a bidouillé un truc, j'ai fait 150 heures, ce n'est pas mal. Plus un petit contrat. Il m'a tiré d'affaire pour cette année là, il a été remarquable, il a vraiment joué le type qui suit ses étudiants. Il m'a sauvé du naufrage. »

L'année suivante il se présente de nouveau au recrutement pour un emploi universitaire. Il a donné entre-temps quelques prestations, une « prise de parole orale » ici, là un « papier qui a été publié » ; il participe aussi

au noyau dur d'une entreprise collective de recherche basée sur Paris qui se met en place alors et qui dispose de moyens CNRS. En somme il essaye, nous confie-t-il, « de [se] reconstituer un tout petit peu, en [se] disant : "ça va aller, on va voir, l'année prochaine il faudrait que ça marche" ». L'année suivante offre de fait une situation plus favorable : « Il y avait plein de postes : 27 ou 30 » et il a le sentiment de s'y présenter plus aguerri. Il a mis à profit son année pour prendre conscience des tensions qui s'exercent à l'entrée du marché du travail universitaire, comme il cherche à le faire comprendre :

« Ca ne marche pas sans soutien tout ça. Ce n'est pas parce que tu as fait un travail de thèse correct que l'on va te prendre sur ta bonne mine. Il y en a plein des gens qui font des travaux de thèse exceptionnels. C'est là que tu te rends compte de ça, c'est-à-dire d'un marché, tu prends conscience du marché et tu prends conscience que le marché fonctionne avec des soutiens. Il faut des soutiens. »

L'investissement des jeunes docteurs au sein des structures collectives de recherche devient une condition supplémentaire de l'accès possible au métier. Notre candidat aux postes d'enseignant-chercheur en sociologie à l'Université du milieu des années 1990 finit ainsi par tirer profit de sa participation au travail collectif de recherche auquel il avait été invité à contribuer dès après sa thèse : d'une part, il y fait la rencontre de gens qu'il va par la suite avoir l'occasion de retrouver face à lui comme membres de commissions de spécialistes en charge du recrutement au sein des universités ; d'autre part, cet investissement le place dans la proximité d'universitaires dont il a également reçu le soutien explicite, ce qui l'autorise à parler d'une communauté « de sensibilité scientifique » :

« J'avais fait un projet de recherche CNRS, c'est-à-dire que j'avais essayé de multiplier les possibilités. La deuxième année, tout en postulant sur ce poste de maître de conf., je m'étais dit que j'allais essayer "CR2 CNRS". Je savais que je n'avais aucune chance de l'avoir parce que je n'avais qu'un an pour me présenter, compte tenu de mon âge. En même temps, je voulais savoir ce que c'était que d'être confronté à une épreuve de ce genre, ce que je pouvais écrire par rapport à une autre commission de

chercheurs CNRS : 30 pages, un sujet, un projet de recherche pendant deux ans, trois ans. J'ai passé des auditions devant ces commissions là. Je n'ai pas été pris mais les avis que l'on m'a donnés n'étaient pas si négatifs que ça. Ça m'a fait un peu du bien. Quand j'ai postulé pour les postes de maîtres de conf., j'avais joint le projet CNRS aussi en disant : "Voilà j'ai fait un projet CNRS". »

Ce cas paraît exemplaire de la situation qui est faite aux candidats aux emplois publics de l'enseignement et de la recherche en sociologie depuis les années 1990 : le candidat doit faire flèche de tout bois et, pratiquement, affronter et se confronter aux nouvelles contraintes de l'état du marché sociologique, avec ses hiérarchies et ses réputations désormais établies. Finalement mon interlocuteur se rend à des convocations sans trop y croire en se disant même que s'il n'est « pas pris [il sera] content ». Il s'y rend malgré tout, tout en sachant qu'ici ou là, il n'a à peu près aucune chance. Par rapport aux prétentions initiales, il doit en rabattre et reconnaître, de son propre aveu, qu'il n'a « pas le choix » :

« Il y a l'idée, aussi, que tu ne peux pas rester non plus à glander, sans bouffer. Il faut valoriser, enfin je veux dire, il faut, il faut. »

Se remémorant la fois où il se rendit dans un lieu qu'il conçoit *a priori* comme hostile, il avoue qu'il a été décontenancé par les conditions de l'audition. On voit les nécessaires stratégies de présentation de soi. La capacité à comprendre et à jouer le jeu du recrutement s'impose implicitement comme une condition d'accès.

« Un froid glacial. Ils se sont tous présentés, l'un après l'autre. Moi je me suis présenté et puis je leur ai expliqué ce que j'avais fait, comment je voyais leur poste, comment je me voyais exerçant sur leur poste en mettant en avant, si tu veux, une partie de mon expérience, la sociologie des organisations, les côtés sociologie des organisations, ressources humaines. J'avais quand même ça dans mon sac : "Ça peut, peut-être, vous intéresser". C'est délibérément que, dans ce cas là, j'ai mis en sourdine, un peu, le côté classes sociales, etc. »

Au total, ces nouvelles conditions – nouvelles si l'on songe à la situation faite aux accédants de la génération précédemment considérée – sont autant d'indicateurs de

dimensions absentes dans les décennies précédentes et désormais présentes dans les modalités suivant lesquelles les activités sociologiques s'organisent dans l'espace académique français. Le cas cité en exemple permet de le souligner plus que d'autres parce qu'il met particulièrement en lumière les stratégies sciemment déployées sous les contraintes du nouveau système de normes régulant les pratiques.

Capital social et centralité parisienne

En dépit de l'élévation des exigences en termes de ressources disciplinaires, des logiques coutumières – nécessité de détenir un capital social, de se constituer un réseau, d'avoir des liens privilégiés à « Paris » – se maintiennent pour l'accès à l'emploi public dans l'enseignement supérieur et la recherche.

En obtenant leur thèse, ceux qui se présentent aux concours de recrutement dans les universités ou au sein des organismes de recherche perdent les bénéfices de la condition d'étudiant. Ils ne peuvent plus jouir de certains statuts (moniteur, AMN, allocataire). L'obtention de leur thèse ne les conduit cependant pas à arrêter toutes leurs activités en attendant leur recrutement. Ainsi, si on compte parmi eux moins de vacataires ou d'ATER, ils multiplient toutefois les contrats de recherche dans le cadre académique ou non (au titre de consultant ou bien encore de chargé de mission). Tout se passe comme si la valeur de la thèse était toute virtuelle et qu'il appartenait au candidat de la réaliser et de la faire reconnaître par ses propres moyens. Le cas d'un maître de conférences au sein d'une université parisienne, âgé de 42 ans au moment de l'enquête, le souligne bien. Il est d'origine provinciale et d'extraction sociale populaire. Il a fait toutes ses études supérieures à Paris et soutenu une thèse de sociologie à l'EHESS au milieu des années 1990. Son cas est significatif parce que c'est celui d'un individu qui croit posséder les qualités objectives qui devraient « naturellement » le conduire à obtenir le poste d'universitaire qu'il convoite mais qui pour autant ne l'obtient pas à ces conditions et est obligé de faire ce qu'il conçoit comme « des travaux alimentaires ». Sa « chance », comme il le dit lui-même, sera d'être porté par un « réseau de personnes

gentilles et fiables » qui savait « qu'[il n'avait] pas grand-chose » et qui lui a permis de mettre à profit ce temps de latence consacré à la réalisation de petits boulots en publiant des comptes rendus, parfaissant ainsi sa candidature à l'Université. On a affaire à des situations où les docteurs ont à prouver leur rareté avec toutes les inégalités sociales qu'elles sont susceptibles d'entraîner. Cet autre maître de conférences, âgé de 41 ans, en poste au sein d'une université en province au moment de l'enquête exprime le point de vue d'un postulant issu des classes populaires, docteur à un âge avancé – il a soutenu sa thèse au milieu des années 1990 à l'EHESS à Paris – et pour qui l'accès à l'Université est l'unique voie pour « s'en sortir ». Il sait parfaitement expliquer que la thèse ne lui a pas suffi à obtenir un poste à l'université. Il parvient aussi à traduire qu'elle ne lui a pas suffi à avoir confiance en lui. S'il ne lui traverse jamais l'esprit au cours de l'élaboration de sa thèse qu'il pourrait échouer, c'est en grande partie par sa participation à un petit groupe de doctorants d'un laboratoire parisien réputé qui lui donne des repères et entretient l'esprit d'émulation entre ses membres. Elle entretient en ce qui le concerne spécifiquement la croyance « au miracle ». Il a connu une trajectoire scolaire marquée par l'échec, « éjecté d'un C.A.P. », et son inscription – par équivalence – dans l'enseignement supérieur au début des années 1980 a d'abord correspondu chez lui à la volonté d'obtenir un niveau afin de pouvoir se présenter aux concours de la fonction publique et ne plus vivre d'une vie de petits boulots à laquelle il paraissait condamné. « Un peu inconscient », disposé à « s'exclure *a priori* de certaines choses », il a réussi à pénétrer l'univers académique « en ne voyant pas vraiment de barrières », sans se poser « vraiment de question ». Il s'est employé à modeler ses conduites en fonction du petit groupe auquel il appartenait – « je les suivais », dit-il – exécutant « très sérieusement » sa part de travaux d'enquête issus de contrats pendant la thèse. Ainsi s'assurait-il qu'aux yeux de tous, et peut-être d'abord aux siens, il était de ce « milieu ». La confiance qu'il gagne pendant la thèse aux yeux des autres aussi bien qu'aux siens, lui qui veut croire en sa propre réussite à

travers la consécration des membres du groupe qui « chacun à leur tour sont pris et trouvent des postes », s'effrite cependant avec la thèse (« C'est à la fin qu'on se pose la question [...] après la thèse qu'on n'est pas sûr de réussir »). On mesure par cette observation à quel espace autrement structuré et concurrentiel les plus récents entrants sont confrontés par rapport à celui auquel ont eu affaire leurs aînés qui y ont accédé dans les années 1960 notamment. Ils sont confrontés à un univers, comme le décrit habilement un de ces « jeunes » que nous avons rencontrés, où « il y a des espaces noirs ou rouges ».

Dans un espace qui tend à se structurer de façon spécifique, l'expression de la méfiance et, conjointement, du scepticisme à l'égard du recrutement se fait jour publiquement¹. Mais la préférence accordée pour le recrutement du personnel enseignant-chercheur à des individus issus de l'université locale – cible privilégiée de la méfiance et du scepticisme – n'est pas un « monopole » de la province. C'est une pratique qui fait l'objet de dénonciations périodiques en tant qu'elle contrevient aux principes qui sont supposés régir le concours d'accès à l'emploi universitaire. Et si la volonté de dénoncer les dysfonctionnements des instances chargées de procéder au recrutement du personnel enseignant-chercheur des universités est juste et légitime, elle est parfois aveugle au fait que « le localisme », au titre de politique implicite de recrutement, n'a pas cours uniquement en province et n'est pas objectivement propre aux lieux physiquement éloignés du centre que constitue Paris.

Il existe également un « localisme » parisien. Cela peut s'observer notamment à travers le fait que les enseignants-chercheurs et les chercheurs qui travaillent au sein d'établissements parisiens de l'enseignement supérieur ou d'une unité de recherches dont les activités sont basées à Paris sont plus souvent des individus qui ont soutenu une thèse à Paris et qui, par conséquent, y ont été au moins partiellement formés.

¹ Collectif de sociologues candidats à l'Université, « Le recrutement des maîtres de conférences en sociologie à l'Université. Chronique d'une procédure opaque et bâclée », *Genèses*, n°25, 1996, pp. 56-165.

Tableau 1 : Répartition des enseignants-chercheurs et des chercheurs en sociologie au printemps 2003 en fonction du lieu de soutenance de thèse (pourcentages en colonne)

Lieu d'exercice	Paris	Région parisienne	Grande province ¹	Petite province	Total 2
Lieu soutenance thèse					
Paris	52,9%	50%	27,5%	38,1%	38,6%
Grande province	5,9%	18,8%	47,7%	38,1%	31,5%
Petite province	/	/	0,9%	14,3%	2,9%
A l'étranger	/	/	1,8%	/	0,8%
Sans objet	8,8%	18,8%	7,3%	2,4%	7,9%

[N=241] Quelle a été l'université de soutenance de votre thèse ?/Où est institutionnellement implanté votre lieu de travail ?

En effet, 52,9% des enseignants-chercheurs et des chercheurs en poste à Paris ont soutenu leur thèse à Paris alors qu'ils ne sont que 5,9% à l'avoir soutenu en province. En revanche, 27,5% de celles et ceux qui sont titulaires d'un poste en grande province – cette tendance est comparable pour la petite province – ont soutenu leur thèse à Paris contre 47,7% en grande province (*tableau 1*).

Selon la génération, cette opposition Paris/province se maintient (*tableau 2 et 3*). En effet, on observe à propos des plus anciennement recrutés (*tableau 2*) qu'être en poste à Paris va le plus souvent de pair avec le fait d'avoir soutenu sa thèse à Paris : 37,5% des enseignants-chercheurs et/ou des chercheurs qui sont en poste à Paris et qui ont été recrutés entre 1965 et 1983 ont soutenu leur thèse à Paris ; 3,1%, au sein de la même génération l'ont soutenu dans une université en grande province. Dans le cas de cette génération, les fonctions de titulaire, au sein d'une structure en grande province, sont d'abord assurées par des personnes qui ont soutenu leur thèse à Paris – 25% – et, secondairement, en grande province – 12,5%. Les seuls centres d'enseignement et de recherche habilités à délivrer des titres donnant accès aux emplois publics dans

l'enseignement supérieur et la recherche en sociologie sont à l'époque situés à Paris.

Le *tableau 2* montre que la mise en place de structures d'enseignement et de recherche de sociologie autonomes en province a certes permis que celles-ci recrutent ses enseignants parmi celles et ceux qu'elles ont formés. Mais il montre aussi que cette mise en place des universités de province est loin d'avoir mis fin au « localisme » parisien qui se renforce même puisque les taux d'endo-recrutement parisien s'élèvent à 78,6% pour ceux qui sont recrutés à Paris entre 1984 et 2003.

En somme, il n'y a aucune raison de penser qu'il n'y a qu'en province que l'obtention d'un poste de titulaire dans l'enseignement supérieur ou au sein d'une unité de recherche dépende, pour partie, du soutien des cercles concrets de sociabilité que les postulants ont eu l'occasion de fréquenter, au cours de leurs études supérieures, en fonction des lieux où celles-ci ont été effectuées. Les tableaux ci-dessus tendent au contraire à montrer que le recrutement local est plus systématique à Paris que partout ailleurs.

Dans la même perspective, l'observation de la campagne de recrutement à l'Université au printemps 2008 donne l'occasion de décrire la manifestation de soutiens, liés au lieu de formation des candidats, dans l'accès à l'emploi universitaire en sociologie. Elle donne à voir leur prégnance sur tout le territoire certes mais aussi la ressource plus grande que constitue le fait d'avoir été inscrit en thèse dans une université parisienne (qui permet à la fois d'avoir plus de chance d'être recruté à Paris et d'avoir plus de chance d'être recruté en province que les provinciaux n'ont de chance, eux, d'être recruté à Paris, pendant que l'inscription en thèse dans une université de

1 Dans les tableaux qui suivent, on a introduit la distinction entre petite et grande province. Les établissements de grande province sont les établissements dans lesquels on enregistre au 31 décembre 2001 au moins 15 membres de la section 19 du CNU, dite section « Sociologie démographie ». En conséquence, les établissements de petite province regroupent à la même date les établissements dans lesquels on enregistre au plus 5 membres de cette même section.

2 Les non réponses ont été supprimées et le calcul des fréquences s'est fait sur les citations restantes.

Tableau 2 : Répartition des enseignants-chercheurs et des chercheurs en sociologie recrutés entre 1965 et 1983 en fonction du lieu de soutenance de thèse (pourcentages en colonne)

Ville poste	Paris	Région parisienne	Grande province	Petite province	Total
Ville thèse					
Paris	37,5%	50%	25%	33,3%	3,3%
Grande province	3,1%	25%	12,5%	/	8,8%
Petite province	/	/	0,9%	33,3%	1,8%
A l'étranger	/	/	/	/	/
Sans objet	12,5%	25%	12,5%	/	14%

[N=77]

Tableau 3 : Répartition des enseignants-chercheurs et des chercheurs en sociologie recrutés entre 1984 et 2003 en fonction du lieu de soutenance de thèse (pourcentages en colonne)

Type ville poste	Paris	Région parisienne	Grande province	Petite province	Total
Type ville thèse					
Paris	78,6%	60%	32,5%	39,4%	44,4%
Grande province	10,7%	20%	56,3%	42,4%	42,4%
Petite province	/	/	1,3%	15,2%	4%
A l'étranger	/	/	2,5%	/	1,3%
Sans objet	7,1%	10%	3,8%	3%	4,6%

[N=164]

province offre d'abord l'avantage d'être mieux placé pour être recruté localement).

Cette campagne a donné lieu à 173 auditions de la part de 126 candidats sur les 26 postes ouverts en sociologie (on a mis à part le cas des trois mutations enregistrées cette année) si l'on se fonde sur les informations que le site de Baptiste Coulmont, maître de conférences en sociologie à l'Université de Paris 8, consacré aux recrutements en sociologie, met à disposition. L'examen des caractéristiques de ces candidats – à partir d'abord de ce site internet qui renvoie pour la plupart des candidats à un curriculum vitae détaillé, et, secondairement, à partir du site de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) – conduit à montrer que 82 d'entre eux sont des parisiens (au sens où ils ont soutenu leur thèse dans une université parisienne) et que 41 ont soutenu leur thèse dans une université de province (trois candidats n'ont pas pu être identifiés). Plus encore, sur les 17 postes ouverts en province 9 ont été remportés par un non parisien (et sept fois sur neuf par un candidat ayant soutenu sa thèse dans l'université où il a obtenu un poste) ; sur les 9 postes ouverts en sociologie dans les univer-

sités parisiennes 8 ont été décrochés par un parisien (et six fois sur huit par un candidat local).

Ces résultats tendent à montrer que la structuration spécifique des activités des sociologues dans l'espace académique, telle que je me suis efforcé de la décrire dans cet article, n'a pas empêché que dans l'accès à ces activités, des ressources non directement scientifiques favorisent certains candidats au détriment d'autres (local *versus* non local, parisien *versus* non parisien). C'est dans ce contexte que se manifeste en tout cas certaines formes d'inégalités et de différences dans l'accès à son exercice qui font écho à des débats récents¹.

¹ Bouba-Olga Olivier, Grossetti Michel, Lavigne Anne, « Le localisme dans le monde académique : une autre approche », *La vie des idées*, mai 2008, http://www.laviedesidees.fr/Le-localisme-dans-le-monde_315.html?decoeur_recherche=lavigne ; Godechot Olivier, Louvet Anne, « Le localisme universitaire : un essai d'évaluation », *La vie des idées*, avril 2008, <http://www.laviedesidees.fr/Le-localisme-dans-le-monde.html> ; Godechot Olivier, Louvet Anne, « Le localisme universitaire : pour une régulation administrative », *La vie des idées*, mai 2008,

Il y a peut-être lieu finalement de parler des sociologues pris dans cet espace aujourd'hui comme de « professionnels », même s'il s'y joue conjointement pas mal de capital social. Ils constituent manifestement un corps spécialisé à l'accès contrôlé par des procédures formelles et explicites (diplômes, concours, expériences de l'enseignement et publications significatives en la matière, etc.) visant à s'assurer qu'ils détiennent bien, pris individuellement, tout un ensemble de dispositions à l'exercice d'un métier aux ressources propres. D'ailleurs les transformations qui ont conduit à cet état de fait ne rencontrent-elles pas leur manifestation la plus accomplie aujourd'hui dans l'expression, de la part de certains « professionnels » eux-mêmes, d'un sentiment d'incomplétude de la connaissance ainsi instituée, c'est-à-dire routinisée, au sens de Max Weber, banalisée, dotée d'une place parmi d'autres au sein de la division du travail universitaire¹, ou bien dans l'exhortation, certes raisonnée, de la part d'autres professionnels encore² à prendre part au débat public ?

<http://www.laviedesidees.fr/Le-localisme-universitaire-pour.html>.

¹ Beaud Stéphane, « Les angles morts de la sociologie française », in Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade (dir.), *La France invisible*, Paris, La découverte, 2006, pp. 459-472.

² Noiriel Gérard, *Les fils maudits de la République*, Paris, Fayard, 2005 ; Paugam Serge, *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007 ; Wiewiorka Michel, *Les sciences sociales en mutation*, Paris, Sciences humaines, 2007.